Recycle NB

RAPPORT ANNUEL **2008**



Au-delà des déchets

Recycle NB - annual report 2008_fr.indd 1 8/6/09 11:15:12 AM

Table des matières

Lettre au ministre 3

Message du président 3

Commission 4

Modèles des parties prenantes de Recycle NB 5

Valeurs de base de Recycle NB 6

Gouvernance de la commission 7

Transition à la REP 8

Transmission du message 9

Faits saillants du Programme d'écologisation de peinture (PEP) en 2008 10

Faits saillants du Programme d'intendance des pneus (PIP) en 2008 12

Buts et réalisations du PIP 13

Assurance de la qualité du PIP 14

Valeur ajoutée grâce au PIP 15

États financiers

Rapport des vérficateurs 16

Bilan 17

État des résultats 18

État de l'évolution de l'actif net 19

État des flux de trésorerie 20

Notes aux états financiers 21

Horaire de programme de peinture 23

Recycle NB - annual report 2008_fr.indd 2 8/6/09 11:15:12 AM



Lettre au ministre

Le 31 mars 2009

L'honorable Roland Haché
Ministre de l'Environnement
C.P. 6000
Fredericton (N. B.)
E3B 5H1

Monsieur le Ministre,

Au nom de la commission de Recycle Nouveau-Brunswick, j'ai l'honneur de soumettre notre rapport annuel pour l'année s'étendant du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président de la commission de Recycle NB,



Murray Driscoll

P.j.

Message du président

Notre organisme a connu de profonds changements en 2008.

En mai, le nouveau règlement 2008-54, *Règlement sur les matières désignées*, en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, est entré en vigueur. Le nouveau règlement remplace l'ancien *Règlement établissant la Commission d'intendance de pneus du Nouveau-Brunswick* et crée un nouvel organisme multi-matières pour gérer le recyclage des pneus et de la peinture. Ce nouvel organisme multi-matières, Recycle Nouveau-Brunswick (Recycle NB), sera responsable du Programme d'intendance des pneus et du Programme d'écologisation de peinture.

Une telle année de changements marque un nouveau début pour l'organisme. Nous sommes honorés par la confiance que la province témoigne à notre organisme, et nous sommes résolus à continuer de fournir des services de qualité à toutes les parties prenantes, tout en travaillant à préserver et à améliorer l'environnement du Nouveau-Brunswick.

Nous avons été contents que le gouvernement du Nouveau-Brunswick charge notre organisme de lancer et d'administrer le nouveau Programme d'écologisation de peinture, misant sur le succès de notre expérience d'une dizaine d'années avec le Programme d'intendance des pneus (PIP). Nous prévoyons que le fait de confier la gestion des deux programmes de recyclage à un seul organisme en rendra la gestion plus efficace.

La création de Recycle NB marque aussi un changement dans le mode de surveillance des programmes dans l'avenir. Un cadre de responsabilité élargie des producteurs (REP) aidera à guider l'élaboration du nouveau programme de recyclage de la peinture. Ce nouveau cadre présente non seulement des défis mais aussi des possibilités formidables pour les programmes de recyclage existants et éventuels.

Notre commission, composée de membres de diverses régions et de divers secteurs, continuera de mettre l'accent sur le recyclage et la fabrication à valeur ajoutée dans la province, à mesure que notre mandat s'étend à de nouvelles matières.

Recycle NB a un avenir brillant. Compte tenu de notre objectif, qui est de réduire les déchets et d'assurer une gestion responsable des matières, Recycle NB a hâte d'assumer de nouvelles responsabilités et de s'occuper de nouvelles matières et de nouveaux enjeux tout en contribuant à la prospérité du Nouveau-Brunswick.

En mon nom et au nom des membres de notre commission, je désire renouveler notre promesse de gérer efficacement nos programmes de recyclage et de préserver l'environnement du Nouveau-Brunswick.

Le président de la commission de Recycle NB,



Murray Driscoll

Recycle NB - annual report 2008_fr.indd 3 8/6/09 11:15:13 AM



Commission

Membres de la commission de Recycle NB

- **Murray Driscoll, président | Quispamsis (N. B.)**
  M. Driscoll est un éducateur à la retraite et le maire de Quispamsis.

- **Yves Gagnon, vice-président | Moncton (N. B.)**
  Le Pr Gagnon est titulaire de la Chaire K.-C.-Irving en développement durable à l'Université de Moncton et président du conseil et président-directeur général fondateur de la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick.

- **Thérèse Bourgeois | Grand-Sault (N. B.)**
  Mme Bourgeois est une spécialiste du secteur de l'accueil et du tourisme et la vice-présidente du Kalroutex Club.

- **Rod Borden | Saint John (N. B.)**
  M. Borden est un éducateur à la retraite et a été un bénévole actif dans la collectivité de Saint John, au Nouveau-Brunswick.

- **Mary Ann Coleman | Waterford (N. B.)**
  Mme Coleman est la directrice générale du Réseau environnemental du Nouveau Brunswick.

- **Robert Gamble | Fredericton (N. B.)**
  M. Gamble est un expert-conseil indépendant et l'ancien président de Services Nouveau-Brunswick.

- **Roland Guitard | Pointe-Verte (N. B.)**
  M. Guitard est un cadre en assurance à la retraite et ancien maire suppléant de Pointe-Verte.

- **Colombe Leblanc King | Saint-André (N. B.)**
  Mme Leblanc King est une éducatrice à la retraite et est active dans le domaine des services communautaires et de la planification du développement.

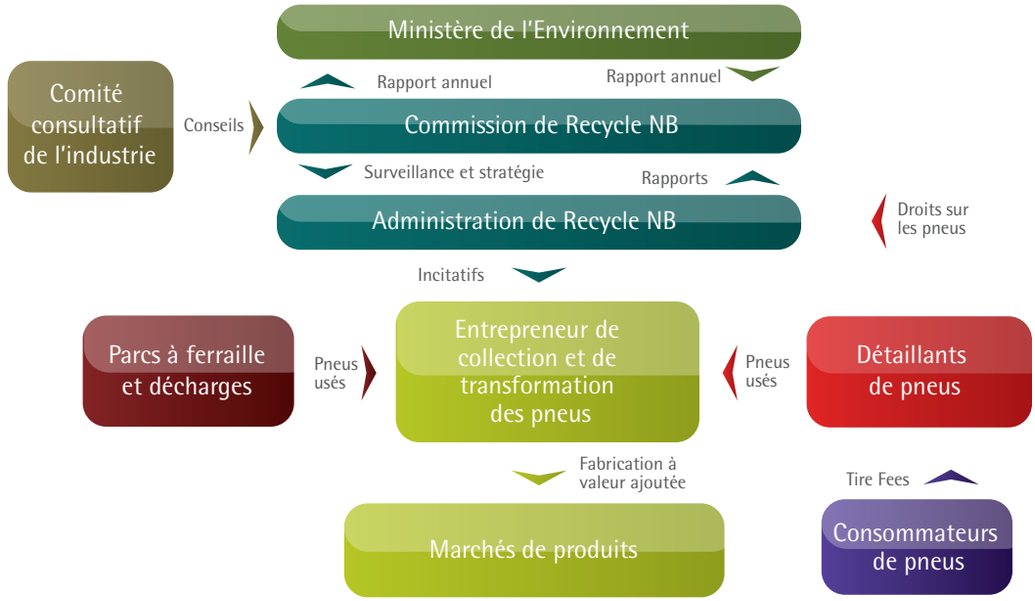
- **Paul Losier | Beresford (N. B.)**
  M. Losier est un conseiller municipal de la ville de Beresford et président du conseil de la Commission des déchets solides Nepisiguit-Chaleur.

La commission aimerait remercier M. Julian Walker de son service dévoué à la commission en 2008. M. Walker a été généreux dans le temps consacré, et nous lui sommes reconnaissants de ses conseils avisés pendant son mandat. La commission lui transmet ses meilleurs vœux dans ses projets d'avenir.

Recycle NB - annual report 2008_fr.indd 4 8/6/09 11:15:13 AM

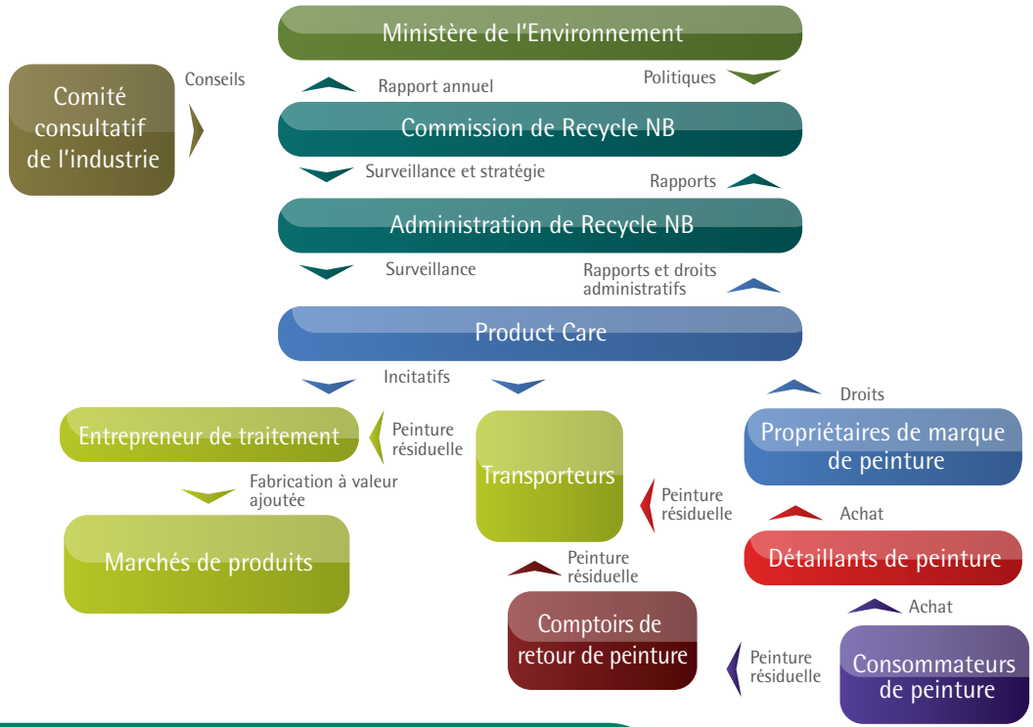
Modèles des parties prenantes de Recycle NB

Modèle des parties prenantes du PIP



Programme d'intendance des pneus (PIP)

Modèle des parties prenantes du PEP pour la REP



Programme d'écologisation de peinture (PEP)

Recycle NB - annual report 2008_fr.indd 5 8/6/09 11:15:14 AM



Valeurs de base de Recycle NB

Rôle

« Assurer que les matières désignées par le ministre de l'Environnement sont gérées d'une façon qui assure un environnement propre et sain. »

Recycle NB a pour mandat de gérer des programmes de réduction des déchets liés à toutes les matières désignées et à assurer une gérance environnementale au Nouveau-Brunswick. Le bilan positif de la commission est nettement un avantage pour la transition à la gestion de nouvelles matières. L'organisme dispose d'une forte base opérationnelle et de contacts à l'échelle provinciale avec diverses parties prenantes, ce qui constitue de nets atouts pour l'élaboration de nouveaux programmes.

En cette période de difficultés économiques et de défis environnementaux, Recycle NB compte faire preuve de leadership à titre de gestionnaire responsable de matières désignées, jouant ainsi un rôle important dans le Plan d'action sur les changements climatiques adopté par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Vision

« Assurer une gestion durable et respectueuse de l'environnement de tous les déchets au Nouveau-Brunswick. »

Recycle NB et ses parties prenantes travaillent à un but commun : un Nouveau-Brunswick sans déchets. Pour y parvenir, Recycle NB doit mettre en œuvre de nouveaux programmes et communiquer clairement et efficacement la justification et le mode de fonctionnement de ces programmes au public et aux autres parties prenantes. Il fait peu de doute que l'organisme sera confronté à des défis. Toutefois, la province et la population méritent un organisme professionnel et spécialisé qui se consacre à la gérance de l'environnement.

Mission et buts

Pour réussir, un organisme doit se donner des objectifs bien définis et mettre en œuvre une planification à court et à long terme. Sous le régime de la CIP, la commission avait établi en 2007 la mission suivante :

« Administrer avec soin et qualité un programme de recyclage des pneus conformément à la Loi sur l'assainissement de l'environnement. »

En 2008, la nouvelle mission de Recycle NB a été élargie pour englober le nouveau rôle lié à la gérance multi-matières :

« Gérer les programmes de réduction de déchets liés aux matières désignées et fournir une gérance environnementale au Nouveau-Brunswick. »

Compte tenu de la nouvelle mission, la commission a fixé les objectifs suivants :

1. ***Accroître l'éducation et la sensibilisation du public.*** Recycle NB mettra l'accent sur l'éducation de la population du Nouveau-Brunswick sur l'environnement, aidant à faire comprendre que les déchets sont une ressource précieuse et que le recyclage est une option viable.
2. ***Assurer une viabilité financière.*** En cette période de difficultés financières, l'organisme doit mériter la confiance du public en se montrant financièrement viable.
3. ***Ajouter de la valeur.*** Grâce aux avances technologiques et aux marchés émergents de produits recyclés, Recycle NB s'efforce d'ajouter de la valeur aux déchets et d'ainsi conférer une stabilité à long terme aux programmes.
4. ***Faciliter la réduction des déchets.*** Recycle NB verra à ce que ses programmes constituent une solution accessible et généralisée pour le recyclage des matières désignées.
5. ***Continuer d'être transparent et de rendre des comptes.*** Recycle NB s'engage à faire preuve de reddition de compte et de transparence et continuera à chercher des moyens d'améliorer son rendement à cet égard.

Recycle NB - annual report 2008_fr.indd 6 8/6/09 11:15:15 AM

Gouvernance de la commission

Structure de la commission

La commission de Recycle NB est composée de neuf membres provenant de toutes les régions du Nouveau-Brunswick. Les membres de la commission sont nommés par le ministre de l'Environnement et apportent leurs propres compétences et points de vue uniques pour relever certains des défis les plus difficiles qui se posent à nous sur le plan de l'environnement.

La commission est chargée de déterminer la stratégie et les politiques de l'organisme, de fixer des objectifs pour la direction, d'approuver les budgets et les droits de recyclage ainsi que de s'acquitter de ses obligations fiduciaires à l'égard des propriétaires de marque et d'autres groupes de parties prenantes. Elle surveille les activités de Recycle NB au moyen de réunions ordinaires de la commission, d'une séance annuelle de planification stratégique et de réunions ordinaires de comités.

En plus de sa structure, le modèle de gouvernance de Recycle NB englobe certaines valeurs qui guident le fonctionnement de la commission.

Reddition de compte

Recycle NB s'acquitte de son engagement à la reddition de compte grâce à un examen continu des politiques et pratiques de la commission. Un élément important d'un tel effort prend la forme de mécanismes clés tels que le rapport annuel de la commission et les plans de gestion. En outre, les activités de gestion financière de Recycle NB sont examinées chaque année par un cabinet de vérificateurs externes. Une telle vérification garantit que, dans la conduite de son activité, l'organisme se conforme aux principes comptables généralement reconnus (PCGR). Les constatations découlant de la vérification sont ensuite présentées dans notre rapport annuel.

La commission cherche constamment des moyens d'améliorer sa reddition de compte en recourant à des séances stratégiques avec divers groupes de parties prenantes et s'efforce ensuite d'intégrer les résultats afin d'améliorer les pratiques de gouvernance interne de Recycle NB.

Transparence

Recycle NB continue de fournir, grâce au présent rapport annuel, à ses comités consultatifs et à d'autres méthodes, une explication complète de toutes ses activités au public. Une telle transparence dépasse les livrables prévus par le règlement et vise à fournir en tout temps le plus d'information possible au public.

Il importe de remarquer que le *Règlement sur les matières désignées* interdit formellement l'interfinancement de la gestion de matières provenant de flux distincts de déchets. Recycle NB croit fermement en un tel principe et saisit l'importance de veiller diligemment à que les consommateurs du Nouveau-Brunswick paient seulement pour le flux de déchets qui est créé et géré.

Comités consultatifs de l'industrie

Les comités consultatifs de l'industrie fournissent aux parties prenantes de l'industrie la possibilité de participer à la gestion du recyclage. Recycle NB est résolu à veiller à ce que les parties prenantes aient la possibilité d'offrir des conseils pour gérer les matières désignées de la façon la plus efficace et équitable possible.

Deux comités consultatifs de l'industrie (un pour la peinture, l'autre pour les pneus) se réunissent régulièrement pour aider la commission dans sa surveillance des matières désignées. Ces comités offrent à la commission une occasion unique de communication bilatérale avec les parties prenantes de l'industrie. Les réunions de chaque comité permettent d'exprimer des préoccupations et observations, de noter les réponses et de formuler des solutions innovatrices à des enjeux de taille. La collaboration qu'offre un tel partenariat avec les parties prenantes permet à la commission de Recycle NB d'évaluer régulièrement les divers points de vue.



Recycle NB - annual report 2008_fr.indd 7 8/6/09 11:15:15 AM



Transition à la REP

Les changements apportés au *Règlement sur les matières désignées* pour confier à Recycle NB la responsabilité de la gestion de tous les flux de déchets désignés marquent une importante réorientation de la politique régissant la peinture et d'autres possibilités de programmes liés à la fin de vie. La nouvelle politique s'appelle responsabilité élargie des producteurs (REP), et elle servira de cadre pour la gestion de tous les programmes ultérieurs en vertu du règlement.

Répercussions de la REP pour le Nouveau-Brunswick

La REP est une question de responsabilisation. Au Nouveau-Brunswick, la REP est un système qui reporte sur les producteurs la responsabilité de gérer le cycle de vie de leur produit pour en réduire les effets environnementaux. La REP exige d'assumer la responsabilité à chaque étape du cycle de vie des produits : de la sélection des matières, au processus de production et, enfin, à l'utilisation et à l'élimination des produits. La REP prévoit des incitatifs afin que les producteurs réduisent, dès la conception des produits, l'incidence environnementale pendant le cycle de vie et acceptent la responsabilité des effets environnementaux ne pouvant être éliminés à l'étape de la conception.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a veillé à la participation de l'industrie à un tel processus, grâce à sa première mesure législative *(le Règlement sur les matières désignées)* sur la REP. Cette mesure législative fixe la norme pour les programmes ultérieurs du même modèle. Le changement d'orientation décharge les administrations locales et les contribuables du fardeau des répercussions juridiques, matérielles et socioéconomiques de la gestion des déchets.

Avantages de la REP

Les programmes de REP présentent de nombreux avantages. La REP est bénéfique pour le Nouveau-Brunswick, notamment pour les raisons clés suivantes :

- La REP transfère les coûts de fin de vie aux producteurs et à d'autres dans la filière de production, plutôt que de les faire assumer par les municipalités et les contribuables.
- Elle procure aux producteurs ayant des coûts élevés de gestion de fin de vie un incitatif et une occasion de repenser leur produit afin de réduire ces coûts au minimum.
- La REP crée des incitatifs pour les producteurs afin d'enlever les substances toxiques dans leurs produits et d'adopter une conception plus écologique dans l'avenir.
- La REP crée un cadre solide pour l'élaboration continue de programmes sans le besoin de recourir à des mesures législatives par le gouvernement.
- La REP aide à réduire les émissions de gaz à effet de serre, grâce à l'utilisation accrue de matières recyclées.
- Le programme dans son ensemble met le Nouveau-Brunswick sur la voie de zéro déchet.

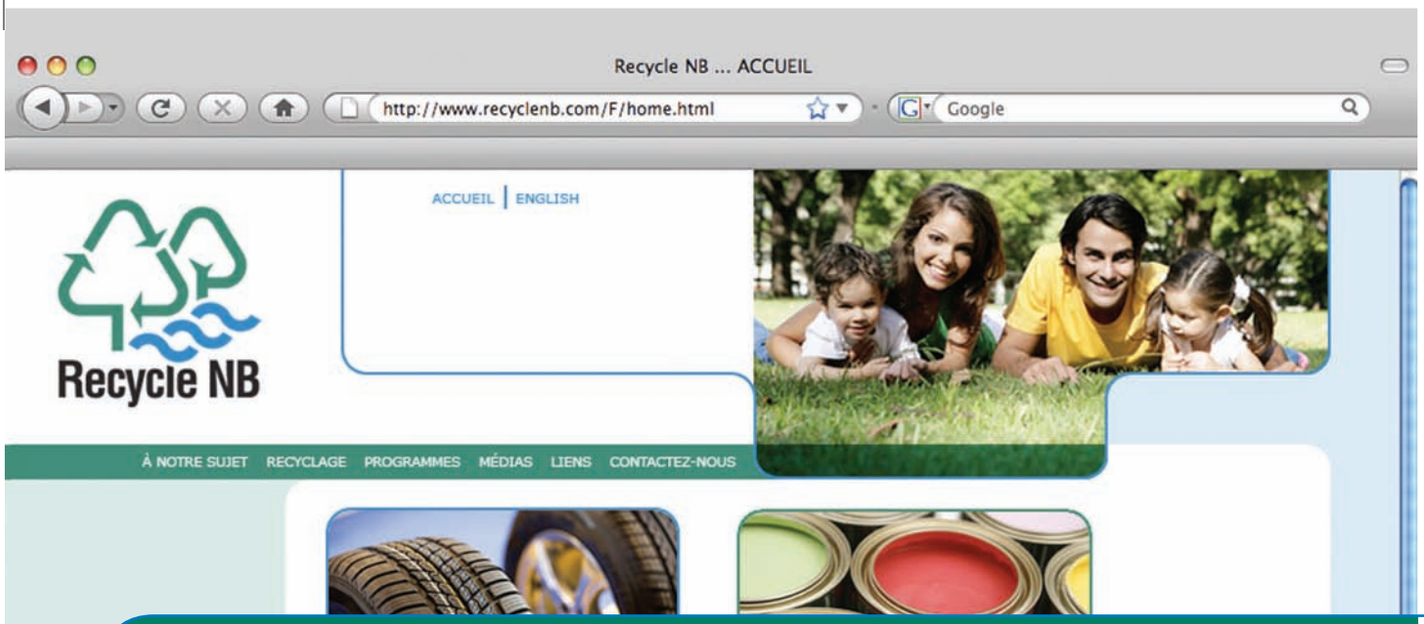
Programmes s'orientant vers la REP

La REP fait l'objet de discussions parmi de nombreux organismes de gérance au Canada. En février 2008, le Nouveau-Brunswick a accueilli le cinquième atelier national sur la responsabilité élargie des producteurs. L'atelier s'est déroulé au Delta Fredericton, en partenariat avec l'Association des industries de l'environnement du Nouveau-Brunswick (AIENB), le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick et Environnement Canada. La conférence très médiatisée a attiré des participants de l'ensemble du Canada, des États-Unis et de l'Europe, a suscité de nombreux échanges fructueux et a été généralement perçue comme un grand succès.

Même si la REP n'est pas une idée nouvelle, il a fallu du temps aux gouvernements en Amérique du Nord, en Europe et ailleurs pour élaborer des politiques, consulter les parties prenantes et mobiliser le public pour prendre part au processus. Quoique moins de la moitié des provinces canadiennes aient réorienté leurs politiques vers des programmes axés sur la REP, la tendance est nettement à la hausse. En 2008, le Manitoba a été la plus récente province à mettre en vedette son nouveau programme de pneus s'appuyant sur la REP, soit Tire Stewardship Manitoba. En Nouvelle-Écosse, la Resource Recovery Fund Board a aussi lancé récemment un programme de REP pour les déchets électroniques.



Recycle NB - annual report 2008_fr.indd 8 8/6/09 11:15:17 AM



Transmission du message

Transmission du message

Recycle NB a comme un de ses objectifs de base de d'éduquer le public sur l'existence et le but de ses programmes de recyclage, plutôt que de simplement administrer ces derniers. L'organisme s'efforce d'être le centre de renseignements sur le recyclage au Nouveau-Brunswick. Recycle NB a travaillé à l'élaboration de ressources documentaires complètes pour le public.

Pour motiver les gens à changer leur routine quotidienne pour aller « au-delà des déchets », il faut repenser la perception des déchets. Dans la province, nous avons le privilège d'avoir un littoral, la forêt acadienne et des collines ondulées de toute beauté, mais il est essentiel que tout le monde agisse « correctement » pour extraire de la valeur des déchets au moyen du recyclage et d'ainsi réduire notre bilan carbone.

La meilleure façon de réaliser un tel objectif est de rendre accessibles à tout le monde les renseignements sur le recyclage. En 2008, Recycle NB a lancé un site Web remanié, à *www.recyclenb.com,* pour accroître la sensibilisation aux programmes de recyclage de la peinture et des pneus et en améliorer la convivialité, notamment par l'ajout d'un releveur de coordonnées pour trouver les comptoirs de retour de peinture résiduelle. La nouvelle conception de la page d'accueil de Recycle NB facilite aux utilisateurs le repérage de renseignements essentiels sur la gestion des déchets. L'organisme s'engage à tenir à jour le site Web pour que, en matière de programmes, les détails que les consommateurs cherchent et veulent y figurent.

À long terme, le site Web élargi de Recycle NB pourra aussi aborder des aspects opérationnels du programme, en plus d'éduquer le public. La première phase de transformation du site est maintenant achevée. Le site a nettement accru la portée de renseignements sur le PIP et le PEP et fournit plus de détails à leur égard, en mettant l'accent sur les produits recyclés.

Recycle NB affiche aussi son nouveau logo sur ses dépliants rafraîchis et ses cartes de comptoir pour les programmes. Le logo a aussi une présence accrue dans les divers médias et dans les stands de salons professionnels à des conférences et expositions.

Recycle NB est convaincu que, en réduisant les déchets, tous les gens du Nouveau-Brunswick peuvent changer les choses pour le mieux dans notre environnement aujourd'hui et pour les générations à venir.



Recycle NB - annual report 2008_fr.indd 9 8/6/09 11:15:17 AM



Faits saillants du Programme d'écologisation de peinture (PEP) en 2008

Propriétaires de marque

L'année écoulée a marqué non seulement le début du nouvel organisme, Recycle NB, mais aussi le lancement du plus récent programme de matière désignée, à savoir la peinture. Le nouveau programme se conformera au modèle de politique de REP, qui exige que l'industrie assume la responsabilité de la gestion post-consommation de ses produits de peinture. Aux termes du règlement, un propriétaire de marque au Nouveau-Brunswick est une personne qui répond à l'une des affirmations suivantes :

- elle fabrique de la peinture dans la province et vend, offre de vendre ou distribue cette peinture dans la province ;
- elle est propriétaire ou une licenciée dans la province d'une marque de commerce déposée ou non déposée en vertu de laquelle de la peinture est vendue, offerte en vente ou distribuée dans la province ;
- elle amène de la peinture dans la province pour la vendre ou la distribuer.

Évaluation des plans de gestion

Une fois qu'une compagnie a déterminé son admissibilité à titre de propriétaire de marque en vertu du règlement, elle doit décider comment elle s'acquittera de ses obligations. Le propriétaire de marque a deux choix fondamentaux. D'une part, il peut établir son propre système de recyclage pour la reprise de peinture en fin de vie. D'autre part, et c'est assurément le choix le plus souvent retenu par les propriétaires de marque actuellement immatriculés en vertu du programme, il peut retenir un agent qui fournira en son nom un système de recyclage de la peinture.

Le propriétaire de marque de peinture ou l'agent doit établir un plan de gestion de peinture qui comprend au moins les éléments suivants :

- la collection de peinture résiduelle au Nouveau-Brunswick, y compris la collection de peinture résiduelle d'autres propriétaires de marque ;
- la gestion de la peinture résiduelle, en respectant l'ordre de préférence qui suit : la réutilisation, le recyclage, la disposition dans un lieu d'enfouissement technique, la récupération de l'énergie ;
- le plan du propriétaire de marque pour atteindre un taux de réutilisation de 70 % ;
- une description des moyens que le propriétaire de marque prend pour modifier des produits de peinture afin d'en améliorer leur réutilisation et leur recyclage ;
- un plan de communication destiné aux consommateurs, les informant du plan d'écologisation de peinture du propriétaire de marque et de l'emplacement des comptoirs de retour ;
- l'établissement de comptoirs de retour, donnant ainsi aux consommateurs un accès raisonnable et sans frais à des comptoirs de retour pour y retourner de la peinture résiduelle ;
- l'évaluation du rendement du plan d'écologisation du propriétaire de marque par un vérificateur indépendant ;
- la réduction de l'impact environnemental que cause la peinture résiduelle.



Recycle NB - annual report 2008_fr.indd 10 8/6/09 11:15:18 AM



Recycle NB a établi un comité spécial, le Comité d'évaluation des plans de gestion de peinture, pour évaluer les plans de gestion présentés par les agents au nom des propriétaires de marque. Au cours de la période d'évaluation, de nombreux facteurs ont été examinés, notamment l'accessibilité des comptoirs de retour de peinture dans toutes les régions de la province, la capacité de recyclage, l'expérience en gestion des activités et les stratégies de sensibilisation du public.

Approbation d'un agent de peinture

En juin 2008, sur recommandation d'un comité de la commission, soit le Comité consultatif de l'industrie de la peinture, composé de parties prenantes, Product Care a été retenue par Recycle NB comme l'agent de peinture des propriétaires de marque actuellement immatriculés en vertu du programme. Travaillant en étroite collaboration avec les propriétaires de marque et Product Care, les administrateurs de Recycle NB ont approuvé le plan de gestion de peinture pour une période de trois ans. Le plan d'écologisation de peinture fournira aux parties prenantes de l'industrie le cadre nécessaire pour établir un système de recyclage qui rend des comptes et qui est transparent à tous les intervenants. Le plan deviendra un élément clé du succès futur du recyclage de la peinture au Nouveau-Brunswick.

Mise en place graduelle du programme de peinture

L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan efficace et efficient de recyclage de la peinture devaient s'effectuer en deux phases.

Phase I

La première étape de la mise en œuvre du nouveau Programme d'écologisation de peinture a porté sur le transfert de la responsabilité financière des commissions de déchets solides du Nouveau-Brunswick aux propriétaires de marque de peinture. Forte de la promesse du ministre de l'Environnement selon laquelle un programme de peinture serait en place avant la fin de 2008, Product Care, agissant au nom de l'industrie de la peinture, a effectivement atteint le premier jalon du programme.

Phase II

La deuxième étape de la mise en œuvre du Programme d'écologisation de peinture a été plus visible pour les consommateurs de peinture. En avril 2009, un réseau de comptoirs de collection a été créé dans l'ensemble de la province, moyennant promesse d'amélioration future continue. Un tel ajout visible aux efforts de recyclage aidera à réutiliser, à réduire et à recycler les 350 000 L de restants de peinture accumulés chaque année au Nouveau-Brunswick.

Recycle NB ne reçoit aucun financement externe versé par le gouvernement. Par conséquent, en vertu du modèle de REP sur lequel s'appuie le programme de peinture, les coûts liés à la surveillance, à l'éducation et à la sensibilisation du public, à la vérification, à l'administration générale ou à toute autre dépense relative au Programme d'écologisation de peinture sont défrayés par les propriétaires de marque de peinture à titre de recouvrement des frais.



Recycle NB - annual report 2008_fr.indd 11 8/6/09 11:15:19 AM



Faits saillants du Programme d'intendance des pneus (PIP) en 2008

Depuis la création du programme de recyclage des pneus en 1996, l'équivalent de plus de 11 millions de pneus usés a été transformé grâce au PIP. Pour l'année prochaine, le principal objectif demeure de poursuivre les activités comme auparavant et d'explorer de nouvelles façons de diversifier la production de biens de consommation dérivés de pneus usés.

Le système de collection de pneus usés dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick fonctionne chaque jour ouvrable de l'année. La province compte plus de 700 points de vente au détail où sont vendus des pneus neufs dont l'installation peut donner lieu à l'accumulation de pneus usés. Les volumes de collection du PIP à de tels endroits varient de mois en mois, puisque la vente de pneus neufs fluctue d'habitude en fonction des saisons. En 2008, des nouveaux règlements au Québec, obligeant les propriétaires de véhicule à installer des pneus d'hiver, ont amplifié la fluctuation. Compte tenu du nombre de pneus vendus au Nouveau-Brunswick en 2008, la collection de pneus usés en vertu du PIP a obtenu un taux de récupération exceptionnel de 103 %, découlant surtout du nettoyage de parcs à ferraille et de l'élimination de vieux stocks accumulés.

Recycle NB a un contrat avec Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (TRACC) pour gérer la collection de pneus usés dans l'ensemble de la province et transformer les matières pour la fabrication de nouveaux produits. L'usine de la compagnie, située dans le parc industriel de Minto, est à la fine pointe du recyclage des pneus, offrant une des gammes les plus diverses de produits recyclés en Amérique du Nord.

Afin d'assurer un approvisionnement suffisant de matières brutes pour ses activités de recyclage à tout moment de l'année, TRACC garde d'habitude des stocks additionnels de pneus usés en réserve à son usine pour suppléer aux volumes de stocks d'alimentation, au besoin. La production continue de produits à valeur ajoutée, en plus de l'achèvement d'un gros projet pilote de génie civil, a en grande partie épuisé les ressources limitées de pneus usés. Néanmoins, le programme a recyclé l'équivalent de plus de 1,35 million de pneus usés de voiture particulière, soit le deuxième taux le plus élevé de transformation depuis les 11 ans que le programme existe.

En février 2008, Recycle NB et TRACC ont conclu un nouvel accord global de cinq ans qui prépare la voie à une croissance accrue de la diversité de production, à une expansion constante du marché et à des progrès continus à long terme pour le PIP.

Compte tenu du besoin de dispositions prévoyant un niveau plus élevé de subvention pour exécuter le nouveau contrat pluriannuel avec TRACC, un nouveau barème de droits environnementaux a été appliqué. Les droits applicables aux ventes de pneus neufs, établis en fonction des dimensions de la jante, étaient demeurés inchangés depuis le début. Après plus de 11 ans sans changement, le rajustement du barème de droits environnementaux applicables aux ventes de pneus neufs à compter du 1er mars 2008 fera que les modalités de subventionnement conclues par la commission avec TRACC continueront d'assurer un plein autofinancement. Les modalités du nouvel accord pluriannuel s'appliqueront à la période d'exploitation s'étendant à mars 2013. Recycle NB reconnaît l'incitatif que crée un écart dans les programmes de recyclage des pneus dans l'ensemble du Canada et poursuivra ses efforts d'harmonisation des droits avec ceux des autres provinces.



Recycle NB - annual report 2008_fr.indd 12 8/6/09 11:15:21 AM



Buts et réalisations du PIP

Le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick a confié à Recycle NB le mandat d'offrir un programme de gestion de produit lié aux pneus usés. Grâce au Programme d'intendance des pneus, Recycle NB fournit un système qui permet à tous les détaillants de pneus au Nouveau-Brunswick de s'acquitter de leur obligation de se conformer au *Règlement sur les matières désignées*. Le règlement vise toutes les entreprises qui vendent des pneus neufs dans la province.

Ventes de pneus en 2008

Il incombe aux 700 détaillants titulaires d'immatriculation de pneus de percevoir, au point de vente, le droit de recyclage de pneus pour chaque nouveau pneu vendu, puis de remettre les droits à Recycle NB. Du point de vue fiscal, le système du PIP a toujours été autosuffisant et ne reçoit aucune aide financière du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Les droits sont la seule source de revenus pour le financement que Recycle NB accorde à TRACC conformément à l'accord d'exploitation. En 2008, le PIP a perçu, auprès des détaillants, des droits de recyclage pour l'équivalent de plus de 1,084 million de pneus de voiture particulière.

Collection de pneus en 2008

Un élément du Programme d'intendance des pneus de Recycle NB est de veiller à ce que tous les pneus usés accumulés aux établissements de détaillants de pneus soient recueillis et acheminés pour recyclage. C'est ce que fait Recycle NB au moyen de son contrat avec TRACC. Comme le PIP s'appuie sur le retour au système des détaillants, le chiffre de vente de pneus et le taux de collection peuvent ne pas toujours correspondre exactement, mais Recycle NB surveille les statistiques de près pour veiller à ce que les règles du jeu soient uniformes pour tous les détaillants de pneus dans la province.

Les récupérateurs de Recycle NB ont réacheminé l'équivalent de plus de 1,115 million de pneus usés de voiture particulière provenant de plus de 1 000 établissements de titulaires d'immatriculation de pneus. Cela correspond à plus de 22,3 millions de livres de matières de pneus usés livrés aux installations de transformation et de recyclage de TRACC.

Transformation des pneus en 2008

En 2008, plus de 27 millions de livres de caoutchouc de rebut ont été transformés en matières et produits à valeur ajoutée. Recycle NB a travaillé en étroite collaboration avec son entrepreneur, TRACC, pour veiller à ce que tous les pneus usés soient transformés en matières servant à ajouter de la valeur.
Le système de mesure des EPP, reconnu par l'industrie, sert d'habitude au calcul de données annuelles pour le programme. L'équivalent de pneu de voiture particulière (EPP) correspond au Nouveau-Brunswick à 20 lb (soit 9,07 kg). Selon des estimations de longue date, le système considère qu'un pneu moyen de camion correspond en gros à cinq pneus de voiture particulière, pour ce qui est de la quantité potentielle de caoutchouc recyclable. Selon une telle échelle, plus de 1,350 millions d'EPP usés ont été détournés du flux de déchets au Nouveau-Brunswick pour recyclage en 2008.

En parallèle avec l'exceptionnel projet de remblai routier mené à terme, TRACC a poursuivi avec succès ses activités plus traditionnelles de fabrication. TRACC a su maintenir une production accrue pour fournir une quantité immense de copeaux de pneus en vrac comme matériau de construction ouvré pour le projet pilote routier à St. Stephen, tout en poursuivant la fabrication de sa gamme diverse de produits de consommation et de produits industriels de haute qualité. Pour répondre à la demande, la compagnie a nettement réduit sa réserve sur place de stocks de pneus usés.

Recycle NB - annual report 2008_fr.indd 13 8/6/09 11:15:22 AM



Assurance de la qualité du PIP

Le PIP a comme principale priorité d'assurer la qualité du service qu'offre le programme, qui contribue au recyclage des pneus usés à titre de ressource précieuse. La surveillance du programme comporte deux principaux volets : les activités de collection et de recyclage et la remise des droits de recyclage.

Pour assurer la qualité du PIP, Recycle NB recourt aux processus suivants :

- analyser la rétroaction et prendre des mesures pour améliorer les programmes ;
- analyser notre plan de gestion pour améliorer l'exécution du programme ;
- analyser les tendances et les modèles ;
- étalonner en fonction de programmes semblables.

Un total de 18 vérifications de détaillants de pneus a été effectué en 2008, portant sur un vaste échantillon de points de vente au détail au Nouveau-Brunswick. Les résultats de vérification ont montré un taux élevé d'exactitude de la remise des droits, et tout écart signalé a rapidement été corrigé par le détaillant concerné. Recycle NB a aussi poursuivi ses efforts pour encourager tous les détaillants à remettre promptement les droits afin d'assurer des règles du jeu uniformes pour l'industrie des pneus dans la province.

L'acquisition de nouvelles balances a amélioré la précision du pesage des pneus usés reçus aux installations de transformation des pneus usés à Minto, au Nouveau-Brunswick. L'exactitude accrue permet à Recycle NB de s'acquitter de son obligation fiduciaire de surveiller avec précision les intrants de pneus usés et d'assurer une administration rentable des activités du PIP au nom des parties prenantes et des consommateurs de pneus.

LA CIPNB incluait d'habitude le plan de gestion continu sur deux ans dans le rapport annuel. À compter de 2010, Recycle NB préparera le document d'administration du PIP séparément du rapport annuel et l'affichera à www.recyclenb.com pour téléchargement par le public.



Recycle NB - annual report 2008_fr.indd 14 8/6/09 11:15:24 AM



Valeur ajoutée grâce au PIP

Expansion de la fabrication à valeur ajoutée grâce au PIP

Mis au point de concert avec l'Université du Nouveau-Brunswick, les bardeaux de toit de TRACC sont le premier produit hybride du PIP qui combine, dans le processus de production, le plastique, le caoutchouc et d'autres matières recyclées. La mise à l'essai sur le terrain de ces bardeaux a englobé différentes structures résidentielles et diverses configurations de ligne de toiture. Le fini semblable à l'ardoise de ces bardeaux ainsi que leur durabilité intrinsèque sont considérés comme de nets avantages par rapport à l'ardoise et à d'autres produits de toiture haut de gamme.

L'installation facile est un avantage pratique pour les installateurs de toiture qui utilisent le produit recyclé plutôt que l'ardoise et d'autres tuiles haut de gamme. Puisque le poids du produit est comparable à celui des bardeaux d'asphalte ordinaires, il n'est pas nécessaire d'apporter les modifications de charpente qui sont requises lorsque la véritable ardoise est utilisée.

Même par temps froid, les bardeaux bituminés conservent leur flexibilité. C'est crucial, car il est alors possible de travailler sur les toits plus tard l'automne ou plus tôt le printemps et même d'effectuer des réparations en plein hiver. Fabriqués en une multitude de couleurs, les bardeaux sont aussi très résistants aux dégâts causés par les tempêtes de verglas. Un marché à créneaux d'intérêt particulier à cet égard est celui des édifices patrimoniaux où on aurait autrefois utilisé de l'ardoise pour les bâtiments institutionnels, résidentiels ou commerciaux.

Développement continu du marché du PIP

En 2008, TRACC et Recycle NB ont joué un rôle important dans l'achèvement d'un projet pilote en collaboration avec le ministère des Transports du Nouveau-Brunswick. Le projet a utilisé des pneus usés pour solidifier le sol sur lequel repose la nouvelle route 1 à St. Stephen. Le projet a utilisé des quantités énormes de pneus recyclés comme remblai léger à titre de solution technique économique.

La projet s'est étendu sur presque deux ans et a pris fin en décembre 2008. À l'achèvement, le programme avait fourni près de 14 000 t de granulat dérivé de pneus, soit l'équivalent de 1,4 million de pneus.

Une telle technologie présente de nombreux avantages. Le matériau comporte un drainage libre, une bonne résistivité thermique, un potentiel de compression, l'amortissement des vibrations, en plus d'une viabilité économique.

De telles idées et techniques innovatrices en matière de construction ont aussi valu une attention nationale au projet, car il s'agit du deuxième projet en importance du genre en Amérique du Nord.

Recycle NB - annual report 2008_fr.indd 15 8/6/09 11:15:24 AM

Rapport des vérificateurs

KPMG LLP
Chartered Accountants

Frederick Square Suite 700
77 Westmorland Street
Fredericton NB E3B 6Z3
T: (506) 452-8000
F: (506) 450-0072
Website: www.kpmg.ca

One Factory Lane
Place Marven's
PO Box 827
Moncton NB E1C 8N6
T: (506) 856-4400
F: (506) 856-4499

Harbour Building
133 Prince William Street
PO Box 2388 Stn Main
Saint John NB E2L 3V6
T: (506) 634-1000
F: (506) 633-8828

Au conseil d'administrateurs

Nous avons vérifié le bilan de Recycle Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2008 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

En vertu de la Loi sur l'assainissement de l'environnement, la Société tire du prélèvement de droits sur les pneus des produits dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification des produits tirés de ces droits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de la Société et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges, de l'actif, du passif et du surplus.

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier l'intégralité des droits mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

KPMG LLP

Comptables agréés

Fredericton, Canada
23 février, 2009

KPMG LLP, is a Canadian limited liability partnership and a member firm of the KPMG network of independent firms affiliated with KPMG International, a Swiss cooperative. KPMG Canada provides services to KPMG LLP.

Recycle NB - annual report 2008_fr.indd 16 8/6/09 11:15:24 AM

Bilan

31 décembre 2008 avec les chiffres correspondants de 2007

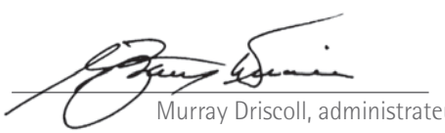
ACTIF	2008	2007
Encaisse	560 173 $	140 251 $
Débiteurs	946 721	555 060
Charges payées d'avance	3 247	3 247
Tranche à court terme des avances à Corporation Atlantique du Canada pour recyclage de pneus (note 3)	-	62 5933
	1,510,141	761,151
Placements (note 4)	508 265	769 649
Avances à Corporation Atlantique du Canada pour recyclage de pneus (note 3)	-	49 268
Immobilisations (note 5)	11 824	10 313
	2 030 230 $	1 590 381 $

Passif et actif net

Passif :		
Créditeurs et charges à payer	216 855 $	301 627 $
Frais de traitement à payer	397 534	399 764
	614 389	701 391
Actif net :		
Investi dans des immobilisations	11 824	10 313
Non affecté	1 404 017	878 677
	1 415 841	888 990
	2 030 230 $	1 590 381 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



Murray Driscoll, administrateur



Rod Borden, administrateur

Recycle NB - annual report 2008_fr.indd 17 8/6/09 11:15:25 AM

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2008, avec les chiffres correspondants de 2007

	2008	2007
Revenues :		
Frais et droits	4 218 710 $	2 782 890 $
Programme de peinture (horaire)	48 203	-
	4 266 913	2 782 890
Charges :		
Frais de traitement des pneus usés	3 335 481	3 519 917
Salaires et avantages sociaux	164 742	183 191
Communications et traduction	50 425	89 409
Bureau	26 746	39 688
Services professionnels	62 910	29 798
Réunions du Conseil d'administration	39 917	24 658
Service de sécurité	22 412	24 463
Amortissement	8 875	15 365
Loyer	7 560	10 800
Déplacements	2 829	9 233
Téléphone	8 367	9 028
Assurance	3 814	5 257
Intérêts et frais bancaires	1 095	1 020
Formation et abonnements	1 261	1 020
	3 736 434	3 962 789
	530 479	(1 179 899)
Autre :		
Revenu d'investissement	44 575	89 900
Charges de programme de peinture (horaire)	(48 203)	-
	(3 628)	89 900
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	526 851 $	(1 089 999) $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Recycle NB - annual report 2008_fr.indd 18 8/6/09 11:15:25 AM

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 décembre 2008, avec les chiffres correspondants de 2007

	Investi dans des immobilisations	Non affecté à	2008 Total	2007 Total
Solde au début de l'exercice	10 313 $	878 677 $	888 990 $	1 997 71 $
Changement de convention comptable (note 1)	-	-	-	(18 730)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(8 875)	535 726	526 851	(1 089 999)
Variation nette des investissements dans des immobilisations	10 386	(10 386)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	11 824 $	1 404 017 $	1 415 841 $	888 990 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Recycle NB - annual report 2008_fr.indd 19 8/6/09 11:15:25 AM

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2008, avec les chiffres correspondants de 2007

Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :	2008	2007
Activités de fonctionnement :		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	526 851 $	(1 089 999) $
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	8 875	15 365
Amortissement de prime d'obligation	5 279	10 719
Gain incomplet sur placements	(15 205)	(20 298)
	525 800	(1 084 213)
Variations du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation :		
Diminution (augmentation) des débiteurs	(391 661)	55 418
Augmentation des charges payées d'avance	-	(180)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(84 772)	19 754
Diminution des frais de traitement à payer	(2 230)	(561 762)
	47 137	(1 570 983)
Activités de financement et d'investissement :		
Diminution des placements	271 310	1 138 405
Remboursement de Corporation Atlantique du Canada pour recyclage de pneus	111 861	60 292
Acquisition d'immobilisations	(10 386)	(2 487)
	372 785	1 196 210
Augmentation (diminution) de la position de l'encaisse	419 922	(374 773)
L'encaisse au début de l'exercice	140 251	515 024
L'encaisse à la fin de l'exercice	560 173 $	140 251 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Recycle NB - annual report 2008_fr.indd 20 8/6/09 11:15:25 AM

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2008

Recycle Nouveau-Brunswick (la « société ») est un agent de la Couronne, incorporé sous la Loi sur l'assainissement de l'environnement. Les responsabilités principales consistent à surveiller le recouvrement et le recyclage de pneus usés et de peinture de bâtiment de la part du ministère de l'Environnement pour la province du Nouveau-Brunswick.

1. Changement de nom :

Le 1er mai 2008, la Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick (CIPNB) devient, en vertu du Règlement sur les matières désignées de la Loi sur l'assainissement de l'environnement, une nouvelle commission d'intendance multi-matières sous le nom de Recycle Nouveau-Brunswick. Ce nouveau règlement remplace l'ancien Règlement établissant la Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick, qui était en vigueur depuis 1996 et qui s'appliquait seulement à la gestion des pneus usés. En plus de la gestion du programme des pneus comme par le passé, la peinture de bâtiment sera maintenant la première matière gérée par Recycle Nouveau-Brunswick en vertu du nouveau programme de Responsabilité élargie des producteurs (REP).

2. Principales conventions comptables :

a) Généralités :

Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

b) Placements :

Les placements ont été désignés comme détenus pour échange.

c) Frais et droits :

La Commission reconnaît les frais et droits lorsque l'encaisse est reçu ou est recevable des détaillants de pneus.
La Commission utilise une date de fermeture du 31 janvier de l'année suivante pour reconnaître les transferts de frais des détaillants de pneus reliés à l'année courante comme débiteurs.

d) Peinture :

Le Programme d'écologisation de peinture est un programme de Responsabilité élargie des producteurs (REP) et, comme tel, sera exploité sur une base de récupération des coûts. Chaque producteur de peinture se verra fixé des frais qui serviront à couvrir les coûts éducatifs et administratifs du programme.

Recycle NB - annual report 2008_fr.indd 21 8/6/09 11:15:25 AM

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2008

e) Immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et amorties selon la méthode linéaire et les taux annuels suivants :

Biens	Méthode	Taux
Matériel de bureau	amortissement linéaire	5 ans
Mobilier et agencements	amortissement linéaire	5 ans
Matériel informatique	amortissement linéaire	3 ans

f) Frais de traitement des pneus usés :

La Commission remet une portion des droits perçus sur les pneus à la Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (« TRACC »). 1.50 $ est remise au moment de la collection; et 1.80 $ est payable lorsque TRACC a vendu les produits contenant la matière recyclée. Le montant total dû à TRACC est comptabilisé au moment du ramassage.

g) Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus nécessite que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des éléments d'actif et de passif déclarés et la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les revenus et dépenses de la période. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

3. Accounts receivable:

	2008	2007
Échange	625 983 $	455 639 $
Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (TRACC)	204 000	-
Taxes de vente	68 535	99 421
Programme de peinture	48 203	-
	946 721 $	555 060 $

Le recevable de TRACC est perçu en versements mensuels de 68 000 $ de janvier à mars 2009.

4. Placements :

		2008 Valeur marchande	2008 Valeur comptable	2007 Valeur marchande	2007 Valeur comptable
Placements					
Province du Nouveau-Brunswick, 5,25 %	le 2 juin 2009	12 199 $	12 428 $	136 045 $	138 776 $
Province du Nouveau-Brunswick, 6,375 %	le 15 juin 2010	138 914	142 149	136 586	142 149
Fonds fiduciaire de logement canadien, 4.1 %	le 15 décembre 2008	-	-	190 173	196 890
Gouvernement du Canada, 4,25 %	le 1 septembre 2008	-	-	84 168	84 643
Gouvernement du Canada, 4,25 %	le 1 septembre 2009	204 610	206 800	201 427	206 800
Amortissement de prime		-	(5 279)	-	(10 719)
Encaisse détenue dans le compte du courtier		152 542	152 542	21 250	21 250
		508 265 $	508 640 $	769 649 $	779 789 $

Recycle NB - annual report 2008_fr.indd 22 8/6/09 11:15:25 AM

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2008

5. Immobilisations :

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	2008 Valeur comptable nette	2007 Valeur comptable nette
Matériel de bureau	25 780 $	25 605 $	175 $	450 $
Mobilier et agencements	39 838	29 201	10 637	1 887
Matériel informatique	54 228	53 216	1 012	7 976
	119 846 $	108 022 $	11 824 $	10 313 $

6. Juste valeur des avoirs financiers et des passifs financiers :

La juste valeur de l'encaisse, des montants recevables de TRACC et des créditeurs et charges à payer du Conseil se rapproche de leur valeur comptable.

La juste valeur des placements au 31 décembre 2008 est 355 723 $ (2007 – 764 384 $) d'après les listes publiées des valeurs marchandes. La juste valeur des avancements à TRACC du 31 décembre 2008 est 0 $ (2007 - 108 000 $).

La juste valeur des frais de traitement à payer ne peut être estimée compte tenu de l'incertitude du minutage relié au traitement et au remboursement rattaché.

7. Événement postérieur :

Suivant la fin d'année, la province du Nouveau-Brunswick a signé un nouveau contrat avec TRACC par lequel les versements seront effectués selon le modèle de redevance de déversement selon le poids. À compter du 1 avril 2009, TRACC sera payé 330 $ la tonne pour pneus usés reçus à leur installation de traitement.

Horaire de Programme de Peinture

Exercice terminé le 31 décembre 2008, avec les chiffres correspondants de 2007

	2008	2007
Revenues	(48 203) $	- $
Charges :		
Salaires et avantages sociaux	10 212	-
Communications et traduction	4 376	-
Bureau	6 603	-
Services professionnels	6 758	-
Réunions du Conseil d'administration	11 954	-
Loyer	3 240	-
Déplacements	907	-
Téléphone	2 411	-
Assurance	1 635	-
Formation et abonnements	107	-
	48 203	-
	- $	- $

Recycle NB - annual report 2008_fr.indd 23 8/6/09 11:15:25 AM

Recycle NB

Bureau principal
102 rue Queen, bureau C
Fredericton, (NB) E3B 1A5

Téléphone
1 (506) 454-8473
Sans frais : 1 (888) 322-8473

Télécopieur
1 (506) 454-8471

Courriel
info@recyclenb.com

Adresse postale
C.P. 308, station A
Fredericton, (NB) E3B 4Y9

Recycle NB - annual report 2008_fr.indd 24 8/6/09 11:15:25 AM